



## MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – MAI 2023



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - tél. 022 721 02 50 - fax : 022 721 02 51  
e-mail : [info@perly-certoux.ch](mailto:info@perly-certoux.ch) - site internet : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)



### Horaire d'ouverture:

**lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – mardi 9h-12h00 - jeudi et vendredi 8h30-12h00**  
en dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



**Police municipale** : Ch. des Vuattes 1 - 1228 Plan-Les-Ouates, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,  
téléphone : 022 884 64 50  
(accueil ouvert les lundis, mardis et jeudis de 14h à 17h et les mercredis de 9h à 12h)

**Police cantonale** : poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge 13  
téléphone : 022 427 66 00  
**en cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.**



**Relais social communal Caritas:** tél. 022 721 02 66 / **Pro Senectute (AVS/AI uniquement):** Tél. 022 807 05 65

### PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Jeudi 25 mai** (adoption des comptes 2022)

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2<sup>e</sup> étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques. Des échanges informels avec l'exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance.

L'ordre du jour est affiché dans les vitrines officielles et publié sur le site internet de la commune.

## ACTUALITES COMMUNALES

### PARASCOLAIRE : INSCRIPTIONS AU GIAP 2023-2024

Les inscriptions aux activités parascolaires pour l'année scolaire 2023-2024 au GIAP sont possibles jusqu'au 9 mai 2023. Les informations y afférentes sont disponibles sur le site internet du GIAP ([www.giap.ch](http://www.giap.ch)) dès le début du mois de mars.

Jusqu'au 9 mai 2023, les inscriptions pour la prochaine année scolaire devront être effectuées en ligne via le portail internet [my.giap.ch](http://my.giap.ch) au moyen d'un compte e-démarches de l'Etat de Genève (que l'on peut créer à la réception de la Mairie).

Les parents sans possibilité d'obtenir un compte e-démarches (fonctionnaires internationaux, personnes sans titre de séjour valable, personnes non contribuables à Genève, notamment) sont priées d'appeler la centrale des inscriptions au numéro de téléphone 022 304 57 70 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et les mercredis de 13h30 à 16h30. (La centrale est fermée pendant les vacances scolaires.)

Avant toute inscription, les parents sont invités à prendre connaissance des conditions générales du GIAP sur son site internet.

En cours d'année scolaire, hors période officielle d'inscription, les inscriptions doivent être effectuées sur le portail internet [my.giap.ch](http://my.giap.ch). Elles sont soumises à un délai de carence. L'inscription est enregistrée mais la prise en charge de l'enfant est différée, selon le tableau annuel des délais de carence, afin de pouvoir adapter les ressources humaines du GIAP et les infrastructures communales aux besoins d'encadrement des enfants.

**Aucune inscription n'a lieu dans les écoles à la rentrée scolaire.**



## URBAN TRAINING REPREND

**Dès le mercredi 3 mai 2023, les sessions de gymnastique en plein air pour tous les habitant-e-s reprennent dans la commune, sous l'égide d'Urban Training.**

La commune offre à tous ses habitant-e-s de prendre part gratuitement à Urban Training. Mais les personnes doivent s'inscrire chaque semaine sur le site d'Urban Training, <https://www.urban-training.ch/fr>.

Le principe : vous arrivez pour 18h30 à la mairie, déjà équipé-e pour une heure de sport léger. Une monitrice ou un moniteur patenté vous guide ensuite à travers chemins et passages d'immeubles dans toute la commune, et vous indique les éléments du mobilier urbain ou de la nature que vous utilisez pour faire les exercices.

L'ambiance est tellement sympa que des précédents participants ont demandé à ce que l'offre soit prolongée jusqu'au mois d'octobre. La commune a répondu favorablement à cette requête. Bonne gym !

## SUBVENTIONS VELO ET BORNE D'ELECTROMOBILITE

Vous souhaitez passer à une mobilité douce ? L'Etat de Genève vous aide en vous offrant des subventions pour

- L'achat d'un vélo-cargo : subvention jusqu'à max. CHF 500.-
- Suivre une formation pour rouler à vélo en toute sécurité : subvention jusqu'à max. CHF 80.-
- Tester un vélo électrique : subvention pour la location d'un vélo électrique jusqu'à max. CHF 250.-

Pour bénéficier des subventions, il faut conserver votre preuve d'achat ou de location. Les habitants de Perly-Certoux doivent s'adresser directement à l'Office cantonal des Transports, Chemin des Olliquettes 4, 1213 Petit-Lancy, tél. 022 546 87 00.

Informations complémentaires sur les conditions sur <https://www.ge.ch/subventions-velo>.

Pour la recharge de véhicules électriques, l'Etat de Genève attribue des subventions pour l'installation d'une **borne d'électromobilité** sur une place de parking individuelle (jusqu'à CHF 1000.-) ou dans le cadre d'un projet planifié dans un parking collectif (jusqu'à CHF 2000.-).

Informations et conditions : <https://www.ge.ch/subventions-borne-electromobilite>

## NOS AMIS LES CHIENS

**Pour que vos chiens restent les amis de tous et toutes, voici quelques règles à appliquer :**

- ❖ Lors de vos promenades avec votre compagnon à quatre pattes, vous devez veiller à ce qu'il ne pénètre pas dans tout terrain affecté à la production agricole ou à la promotion de la biodiversité (Loi sur la police rurale, LPRur, art. 2, 5 et 14, M 2 25 et art. 5 du règlement d'application RPRur). Les contrevenants sont passibles d'une amende administrative pouvant aller jusqu'à CHF 60'000.- !
- ❖ Les fontaines publiques, y inclus le Bisse derrière la mairie, ne sont pas des baignoires à chien ! Pour rafraîchir votre animal en cours de promenade, ayez avec vous un contenant que vous pourrez utiliser pour le mouiller en dehors de la fontaine.
- ❖ Attention aux fortes chaleurs et au danger qui menace un chien (et, évidemment, un enfant) enfermé dans un véhicule ! A partir d'une température extérieure de 15°C, la chaleur à l'intérieur d'un habitacle peut monter extrêmement vite et provoquer la mort. C'est donc dès le mois de mai qu'il faut adopter les bons réflexes.

## TAILLE DES ARBRES ET DES HAIES

Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 mètres au-dessus de la chaussée, toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 2 mètres au-dessus de la dite voie et ne doivent pas empiéter sur la voie publique. Ce travail devra être exécuté à front des chemins communaux et privés.

Attention, il n'y a plus déchéance à date fixe car la taille des arbres et haies doit être conforme tout au long de l'année !

**(Loi sur les routes L1-10)**

## INSCRIPTIONS AU PASSEPORT-VACANCES 45<sup>E</sup> ÉDITION

Le Passeport-Vacances propose une grande variété d'activités dans la région de Genève pendant le mois de juillet. Il vise à offrir des vacances très abordables tout en favorisant l'autonomie des enfants âgés de 10 à 15 ans, en les invitant à concevoir leur propre programme, par une sélection d'activités de leur choix. Le programme, sans cesse renouvelé, se construit chaque année grâce à une collaboration efficace entre les secteurs public et privé (communes, entreprises, associations) ainsi que divers groupements qui souhaitent partager leur savoir.

- Pour les enfants nés entre 2008 et 2013
- 80.-CHF pour 15 activités maximum
- Plus de 100 activités à choix
- Transports hors canton en train CFF et minibus inclus dans le passeport
- Tickets TPG à la charge des parents pour déplacements dans le canton de Genève

Informations complémentaires : <https://geneve.reseauvacances.projuventute.ch/>

### ENVIE D'ÊTRE MONITEUR-MONITRICE POUR LE PASSEPORT-VACANCES ?

Si tu as 18 ans et plus, tu peux accompagner des groupes d'enfants lors des différentes activités du Passeport-Vacances.

L'organisateur, soit l'association 022 Familles (ex-Pro Juventute), invite les jeunes intéressés à s'inscrire rapidement par e-mail, car une formation leur sera proposée avant le début des activités, à [passeport.vacances@022familles.ch](mailto:passeport.vacances@022familles.ch)



## DÉCOUVRIR LE MONDE VARIÉ DE L'AGRICULTURE

**« S'investir – rencontrer – expérimenter ! » : c'est sous cette devise que l'association Agriviva propose aux jeunes de découvrir de manière active le monde varié de l'agriculture.**

Agriviva (autrefois Horizon Ferme) est une association d'utilité publique à but non lucratif qui offre depuis plus de 75 ans des places de stage dans des fermes de toute la Suisse à des jeunes. « Nous respectons les conditions légales strictes posées à notre activité. Nous sommes aussi reconnus et soutenus par la Confédération pour notre travail extrascolaire avec les jeunes, qui est conforme à la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ) », souligne Agriviva.

Chaque année, elle permet à plus de 1000 jeunes d'effectuer un stage sur une exploitation agricole. Dans le ménage, le jardin, l'étable ou les champs, tous mettent la main à la pâte et découvrent ainsi un monde souvent nouveau pour eux. Ils prennent conscience de la complexité de la production d'aliments de qualité, ce qui peut contribuer à une remise en question critique de leur propre comportement d'achat dans l'esprit du développement durable. Nombre d'entre eux saisissent l'occasion d'améliorer leurs connaissances d'une autre langue nationale.

D'une durée d'une à huit semaines, les stages peuvent avoir lieu toute l'année. Ils sont réservés à des jeunes âgés de 14 à 24 ans (pour les stages dans une autre région linguistique, l'âge minimum est de 16 ans pour une durée minimale de douze jours).

**Les jeunes trouveront les places de stage libres sur notre site web [www.agriviva.ch](http://www.agriviva.ch). Ils ont la possibilité de s'inscrire en ligne et de réserver leur place chez la famille qui leur convient.**

## DU 1 AU 8 MAI – EXERCICE LUX 23 DE L'ARMÉE DANS LA RÉGION

L'Armée suisse informe de la tenue dans les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et Berne d'un exercice civilo-militaire d'importance, baptisé « LUX 23 ».

La division territoriale 1 déploiera 3000 militaires de milice et professionnels dans le cadre de cette opération de défense. Il générera, outre une présence militaire, des mouvements de formations motorisées, des survols d'hélicoptères ainsi que des mouvements sur le lac Léman. Les perturbations seront néanmoins réduites au strict minimum nécessaire au déroulement de l'exercice, et limitées dans le temps.

En cas de question ou de nécessité : tél. 0800 780 001 – [www.armee.ch/lux23](http://www.armee.ch/lux23)

# ENVIRONNEMENT 2023

## LEVÉE DES DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES



### levées des déchets encombrants

(électroménager exclu)

**samedi 20 mai**

**merci de déposer vos déchets  
la veille à l'endroit prévu.**

Levées exceptionnelles sur appel:  
tél. 022 777 17 74



### levées de papier et carton

**mardi 11 et 25 avril**

Attention ! Le papier souillé (p. ex. carton à pizza)  
doit être jeté dans les ordures ménagères



### levée des déchets verts de jardin

chaque lundi



### levée des déchets de cuisine

chaque jeudi



### levées de verre

**mardi 25 avril**

**lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour  
férié, elle est reportée au lendemain.**

**Le dépliant des levées 2023 contient le plan des écopoints à votre disposition sur la commune.**

## TRI DES DÉCHETS : LES DÉCHETS DE JARDIN

### Que trier ?

Déchets de jardin : résidus de récolte, feuilles mortes, gazon, branches, fleurs fanées et plantes en pots (avec la motte mais sans le pot), mauvaises herbes.

Attention : **les plantes envahissantes (telles que par exemple le buddleia, la renouée, la grande-berce ou l'ambrosie) ne doivent jamais être compostées mais éliminées avec les ordures incinérables.**



Les personnes qui ont un jardin peuvent simplement suivre le **guide** "Composter dans son jardin" qui vous donne quelques règles pratiques afin de réussir votre compost ! Quelques exemplaires sont à votre disposition à la mairie.

**Collecte :** Lors de la levée des déchets de jardin organisée par la commune. En dehors de cette levée, il est aussi possible de les déposer dans un Espace de récupération cantonal.

Seuls les particuliers qui amènent leurs déchets par leurs propres moyens aux ESREC ou avec un véhicule de location peuvent y accéder gratuitement.

### Adresse et horaires des Espaces de récupération - ESREC

**Lundi : fermé - Mardi au vendredi : de 15h à 19h - Samedi, dimanche et jours fériés : de 10h à 17h**

**Site de Châtillon, Bernex**  
Chemin des communaux 40  
1233 Bernex

**La Praille, Carouge**  
Avenue de la Praille 47a  
1227 Carouge

**Les Chânets, Bellevue**  
Chemin des Chânets  
1293 Bellevue

## RECUPÉRATION DU PET : QUELLES LES BOUTEILLES RECYCLABLES ?

**Seules les bouteilles à boisson peuvent être éliminées dans la collecte du PET.**

On trouve trop souvent des bouteilles n'ayant rien à voir avec le PET dans les conteneurs destinés à récupérer du PET. Toutes les bouteilles en plastique ne sont pas en PET ! Les bouteilles de lait (blanches et opaques), les pots de yoghourts, les gobelets en carton ayant contenu du café ou du thé, les flacons de shampoing ou de lessive, les petites bouteilles pour le vinaigre, l'huile d'olive ou les sauces à salade ne sont pas en PET. Parfois, ils le sont mais c'est alors leur contenu (gras ou chimique) qui pose des problèmes au recyclage.

Trois critères doivent aider à trier correctement: le contenant est une bouteille ; elle a contenu une boisson ; elle est dotée du sigle du recyclage (ci-contre). Alors, la bouteille peut être jetée dans le PET.

